

DEMANDE DE GENOTYPE DES GROUPES SANGUINS



Banque de Sang
C.H.U. Brugmann



Laboratoire
d'Immunohématologie
LHUB-ULB
Site HORTA



Place A. Van
Gehuchten 4,
1020 Bruxelles



Biologistes
+32.2.477.33.24

H. El Kenz
Hanane.elkenz
@lhub-ulb.be



I. Ruth
Isabelle.ruth
@lhub-ulb.be



P. Akiki
Philippe.akiki
@lhub-ulb.be



M. Lauwers
Mailis.lauwers
@lhub-ulb.be

Date et heure de prescription :/...../..... h..... Identité du préleveur : Date et heure de prélèvement :/...../..... h.....	Cadre réservé à la BDS Echantillon(s) reçu(s) le.....à..... Par.....
Coordonnées Patient : Nom : Prénom : Date de naissance :/...../..... Sexe (M/F) : Origine ethnique : Numéro NISS (indispensable pour remboursement INAMI) :	
Renseignements immuno-hématologiques et cliniques :	
Si extérieur (Réf. externe :) : ABO Rh Kell : Anticorps :	
Médecin clinicien prescripteur : Nom, prénom : N° INAMI : Adresse :	<input type="checkbox"/> Copie résultat au biologiste : Nom, prénom : Adresse :
<input type="checkbox"/> ETUDE DES SYSTÈMES DE GROUPES SANGUINS : RH, KEL, FY, JK, MNS, LU, DI, CO, DO, LW, SC Tube EDTA	
Règles diagnostiques (indispensable pour le remboursement INAMI)	
RC120 <input type="checkbox"/> Patients sous traitement par anticorps monoclonaux perturbant les tests pré-transfusionnels	
RC121 <input type="checkbox"/> Patients avec auto-anticorps anti-érythrocytaires perturbant les tests pré-transfusionnels	
RC122 <input type="checkbox"/> Patients avec une affection hémolytique congénitale	
RC123 <input type="checkbox"/> Patients avec anémie aplasique et allo-anticorps anti-érythrocytaires	
RC124 <input type="checkbox"/> Patients avec allo-anticorps anti-érythrocytaires de spécificité publique ou anticorps anti-érythrocytaires multiples	
RC125 <input type="checkbox"/> Autres → NON pris en charge par l'INAMI	
<input type="checkbox"/> ETUDE DU GÈNE RHD Tube EDTA	
Règles diagnostiques (indispensable pour le remboursement INAMI)	
RC126 <input type="checkbox"/> Présence d'un D faible sérologique : chez les femmes enceintes, chez les femmes de moins de 50 ans nécessitant une transfusion, chez les enfants ou adolescents de moins de 18 ans nécessitant une transfusion, ou chez les patients avec une affection nécessitant des transfusions de manière chronique	
RC127 <input type="checkbox"/> Patients RhD positifs avec ou sans affaiblissement sérologique chez les patients atteints d'une affection hémolytique congénitale	
RC128 <input type="checkbox"/> Présence d'anti-D chez des patients RhD positifs	
RC129 <input type="checkbox"/> Présence d'un variant du gène RHCE démontré par une méthode de biologie moléculaire chez les femmes enceintes ou chez les patients nécessitant une transfusion	
RC130 <input type="checkbox"/> Autres → NON pris en charge par l'INAMI	
<input type="checkbox"/> ETUDE DU GÈNE RHCE Tube EDTA	
Règles diagnostiques (indispensable pour le remboursement INAMI)	
RC131 <input type="checkbox"/> Présence d'un affaiblissement sérologique des antigènes RH2, RH3, RH4 ou RH5 : chez les femmes enceintes, chez les femmes de moins de 50 ans nécessitant une transfusion, chez les enfants ou adolescents de moins de 18 ans nécessitant une transfusion, chez les patients avec une affection hémolytique congénitale, ou chez les patients avec besoin transfusionnel chronique	
RC132 <input type="checkbox"/> Présence de discordances dans les déterminations sérologiques des antigènes RH2, RH3, RH4 ou RH5 effectuées avec différents réactifs monoclonaux contre différentes épitopes : chez les femmes enceintes, chez les femmes de moins de 50 ans nécessitant une transfusion, chez les enfants ou adolescents de moins de 18 ans nécessitant une transfusion, chez les patients avec une affection hémolytique congénitale, ou chez les patients avec besoin transfusionnel chronique	
RC133 <input type="checkbox"/> Présence d'auto-anticorps anti-RhCE	
RC134 <input type="checkbox"/> Présence d'un variant du gène RHD détecté par une méthode de biologie moléculaire chez les femmes enceintes ou chez les patients nécessitant une transfusion	
RC135 <input type="checkbox"/> Autres → NON pris en charge par l'INAMI	

Le professionnel de santé préleveur reconnaît avoir pris connaissance du manuel de prélèvement dans sa version en vigueur, disponible sur le site : <http://www.chu-brugmann.be/sitesq/homesys.asp>